



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2025

2 juillet 2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Ce règlement abroge et remplace le règlement uniformisé RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie et ses amendements.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Portneuf, le 2 juillet 2025.

Morgane Zaffalon
Directrice générale adjointe

